

## Les transports scolaires

Plusieurs circuits sont proposés sur la commune en fonction du domicile. Renseignements et inscriptions auprès de Gisèle PERREL au service de la vie scolaire en mairie, tél : 04 71 75 61 32 / gisele.perrel@monistrol.fr

## Le périscolaire

Ce temps d'accueil est géré par les animateurs de l'Accueil de Loisirs de Beauvoir.

Le périscolaire fonctionne de 7h30 à 8h20, de 11h45 à 12h45 et de 16h30 à 18h30.

Renseignements et inscriptions auprès de Laurent GOYO, tél : 06 80 33 00 82 / centredeloisirs.beauvoir@wanadoo.fr

## La restauration scolaire

La cuisine et le service sont gérés par des agents municipaux. Un premier service concerne les élèves de maternelle, CP et CE1, de 11h45 à 12h40. Le second service concerne les élèves de CE2, CM1 et CM2, de 12h40 à 13h35. Pendant la pause méridienne, les enfants qui attendent le deuxième service et ceux qui sortent du premier sont pris en charge par le périscolaire. Les PS qui mangent au restaurant scolaire vont à la couchette.

Renseignements et inscriptions auprès de Gisèle PERREL au service de la vie scolaire en mairie, tél : 04 71 75 61 32 / gisele.perrel@monistrol.fr.



## Les études surveillées

Elles sont réalisées par des ATSEM, AESH et enseignants. Elles fonctionnent les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h15. Inscriptions obligatoires au plus tard le jeudi précédant la semaine concernée. Liens sur le site Internet de la Ville [www.mairie-monistrol-sur-loire.fr](http://www.mairie-monistrol-sur-loire.fr)

## Le contrat local d'accompagnement à la scolarité

Il est effectué par des animateurs de l'ACIJA, deux jours par semaine de 16h30 à 18h.

Contact : Mme BONHOMME (06 43 79 42 89 ou 04 71 61 62 23).

## Les inscriptions

Pour l'inscription d'un premier enfant dans un des deux groupes scolaires, s'adresser à Gisèle PERREL au service de la vie scolaire en mairie, tél : 04 71 75 61 32 / gisele.perrel@monistrol.fr.

Documents administratifs à présenter à l'inscription :

- livret de famille,
- carnet de santé (pages des vaccinations).

Pour les enfants déjà scolarisés :

- le certificat de radiation de l'école précédente.

Au moment de leur entrée à l'école :

- une attestation d'assurance scolaire avec responsabilité civile et individuelle accident.

Les directeurs se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre-arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté.



### Ecole primaire publique Lucie Aubrac

Place du Prévescal  
43120 Monistrol sur Loire  
04 71 66 50 75

ec43.pub.monistrolsurloire.elem@ac-clermont.fr

Directrice : Sandrine GUIDI.

Maternelle et élémentaire,

de la toute petite section dès 2 ans au CM2,

avec un dispositif d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS).

### Ecole Primaire Publique Albert Jacquard

Rue du Kersonnier  
43120 Monistrol sur Loire  
06 38 27 41 80

ce.0431001E@ac-clermont.fr

Directeur : Alain VERILHAC.

Maternelle et élémentaire,

de la toute petite section dès 2 ans au CM2,

avec une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA).



Ecoles primaires publiques  
Lucie Aubrac et Albert Jacquard  
Monistrol sur Loire

## Le personnel

### En maternelle :

- des enseignants diplômés de l'Education Nationale,
- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- du personnel AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap).

### En élémentaire :

- des enseignants diplômés de l'Education Nationale,
- du personnel AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap).

### Dispositif d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) :

- un enseignant spécialisé,
- un AESH.



### Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) :

- un enseignant spécialisé,
- un plateau technique géré par la Croix Rouge.

Entretien des locaux et restauration : des agents municipaux.

Un service civique par école.

### Personnels intervenants dans l'école :

réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficulté scolaire (RASED) : M. BURELIER, psychologue scolaire, et enseignants spécialisés, tél : 04 71 66 06 43.

## Les équipements

- Des grandes salles de classe et des classes ateliers équipées de matériel numérique (tableaux blancs interactifs (TBI), tablettes, vidéoprojecteurs, visualiseurs...),
- une bibliothèque,
- deux salles d'éducation physique et sportive,
- des dortoirs pour le repos des plus petits,
- des salles de restauration,
- trois salles de périscolaire,
- deux cours et un préau.



## Les projets pédagogiques

### En maternelle :

- projet d'accueil des moins de 3 ans : espace passerelle proposé aux familles et liaisons crèche/école, réseau d'assistantes maternelles (RAM),
- participation au carnaval,
- trois séances de cinéma,
- un spectacle à la saison culturelle,
- un voyage scolaire de fin d'année,
- pour les grandes sections, classe de découverte nature avec une nuitée : fabrication pain/beurre, petites bêtes du ruisseau, land'art et fabrication papier recyclé au centre du Cros de Retournac, voyage en train,
- interventions des bénévoles de Lire et faire Lire.



### En élémentaire :

- enseignement de l'anglais du CP au CM2,
  - participation au rallye-maths départemental (concours interécoles de résolution de problèmes) et au défi-scratch (programmation).
  - apprentissage de la natation (10 à 12 séances à l'Ozen, transport en car),
  - cycle athlétisme et rencontre inter écoles,
  - cycle d'apprentissage du ski de fond aux Estables,
  - cycle d'initiation au rugby,
  - tournoi inter classes,
  - cycle d'initiation à d'autres sports (gymnastique, hand-ball),
  - attestation de première éducation routière (APER).
  - trois séances de cinéma avec retour pédagogique en classe,
  - un spectacle à la saison culturelle,
  - un projet musique avec une intervenante de l'école intercommunale.
- Projets en développement durable en maternelle et en élémentaire.



## Les horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.



## Projet de première scolarisation

Première entrée à l'école maternelle : les enfants sont admis à l'école à partir de leur 2 ans.

Selon la date anniversaire et le choix de leurs parents : rentrée scolaire échelonnée possible de septembre à janvier.

Espace "passerelle" : rentrée progressive à l'école en présence des parents, du personnel crèche ou des assistantes maternelles.

Pour l'enfant, vivre un moment privilégié en classe.

Pour les parents, vivre un moment d'échanges avec l'enseignant et l'ATSEM et appréhender le fonctionnement de la classe.

Le projet de scolarisation : à l'issue de la "passerelle", un projet de scolarisation est établi mentionnant la date de rentrée, les temps de scolarisation et leurs évolutions possibles au cours de l'année.

## Partenaires - Financement

### La municipalité :

- budget de fonctionnement des locaux et salaires des personnels territoriaux,
- budget pédagogique mis à disposition des classes,
- financement des études surveillées.

### Le Sou des Ecoles (association de parents bénévoles) :

- financement des activités et sorties pédagogiques organisées par les enseignants.

La communauté de communes et les associations monistrolliennes : mise à disposition d'intervenants professionnels.